



PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE

Chariots automoteurs de manutention gerbeur à conducteur accompagnant

Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1 et 2 de la R485 de la CNAM.

L'article **R4323-55** du code du travail indique que tout conducteur d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage de charges ou de personnes doit disposer **d'une formation théorique et pratique adaptée**.

L'article **R4323-56** du code du travail indique par ailleurs que les conducteurs de tels équipements doivent être **autorisés** à le faire.

Cette formation à visée théorique et pratique apportera à vos collaborateurs les connaissances nécessaires à la conduite des chariots automoteurs de manutention gerbeurs à conducteur accompagnant en sécurité.

Durée :	1 jour (7h) comme suit : -1/2 journée (3h30) d'apports théoriques, -1/2 journée (3h30) de pratique.	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO.
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant : préparateur de commande, logisticien, opérateur sur chaîne, etc.		
Prérequis :	-Disposer d'une expérience de 5 ans en conduite de gerbeurs accompagnants, -Savoir lire le français (questionnaire théorique), et compter (lecture de la plaque de charge), -Être majeur, -Être reconnu apte à la conduite de gerbeurs accompagnants par le service de médecine au travail, -Avoir connaissance des règles de sécurité et de circulation propres à l'entreprise.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de : ✓ De mettre en œuvre les compétences nécessaires à la conduite du chariot concerné en situation de travail, ✓ De mettre en application les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné, ✓ De reconnaître les risques liés à son utilisation, ✓ De maîtriser et mettre en œuvre les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études de cas et d'exercices pratiques de conduite.	Outils pédagogiques mobilisés :	-support de cours, questionnaires d'évaluation des connaissances théoriques, fiches d'évaluation pratique, aide-mémoire stagiaire.
	NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage d'autorisations de conduite chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant », annexé à ce programme.		
Intervenant :	Formateur en conduite des gerbeurs accompagnants disposant de ses CACES® à jour.		
Modalités d'évaluation :	A l'issue de la formation théorique : Les stagiaires seront amenés à répondre à des quizz et à renseigner un questionnaire de validation des acquis théoriques. A l'issue de la formation pratique : Les stagiaires seront évalués quant à leur propension à conduire un chariot de manutention automoteur gerbeur accompagnant en sécurité.		
Sanction de la formation :	-Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. -Un avis, sur la base des évaluations théoriques et pratiques sera rendu et donné à l'employeur quant à la possibilité d'autoriser ou non les stagiaires à conduire un chariot de manutention automoteur gerbeur accompagnant.		
Maintien des connaissances :	1 jour tous les 5 ans.		
Contact :	Service commercial et administratif :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOPI pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE

Chariots automoteurs de manutention gerbeur à conducteur accompagnant

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1 et 2 de la R485 de la CNAM.**

	Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80
--	---	---

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr



PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE

Chariots automoteurs de manutention gerbeur à conducteur accompagnant

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1 et 2 de la R485 de la CNAM.**

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

0. Présentation de la formation 1^{ère} demi-journée – 30 min 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre	-
1. Disposer et acquérir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite des chariot automoteurs de manutention à conducteur porté 1^{ère} demi-journée – 2h00 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.1. Disposer des connaissances générales à la conduite des gerbeurs accompagnants	1.1.1. Rôle et responsabilités du constructeur et de l'employeur ; 1.1.2. Le dispositif CACES® ; 1.1.3. Rôle et responsabilités du conducteur ; 1.1.4. Les acteurs de la prévention en entreprise et en dehors de l'entreprise.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.2. Appréhender la technologie des gerbeurs accompagnants	1.2.1. Alimentation en énergie électrique des gerbeurs : différents types de batteries ; 1.2.2. Terminologies et caractéristiques générales ; 1.2.3. Différentes technologies de batteries d'accumulateur : intérêt des batteries gel ou lithium pour la sécurité ; 1.2.4. Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes ; 1.2.5. Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité ; 1.2.6. Équipements de préhension de charges disponibles pour les gerbeurs, leurs utilisations possibles ; 1.2.7. Paramètres de fonctionnement ajustables par un technicien spécialisé en fonction des conditions d'utilisation (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...) ; 1.2.8. Intérêt de l'option de mise à hauteur automatique des bras de fourches (sur certains modèles de gerbeurs).	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTEE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE

Chariots automoteurs de manutention gerbeur à conducteur accompagnant

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1 et 2 de la R485 de la CNAM.**

1.3. Identifier les principaux types de chariots de gerbeurs accompagnants / Les catégories de CACES®	1.3.1. Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention ; 1.3.2. Catégories de CACES® R.485 pour les gerbeurs à conducteur accompagnant.	
1.4. Appréhender les notions de physique élémentaires	1.4.1. Évaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité ; 1.4.2. Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...).	
1.5. Reconnaître les éléments de stabilité des gerbeurs accompagnants	1.5.1. Conditions d'équilibre d'un chariot ; 1.5.2. Facteurs influant sur la stabilité frontale et latérale d'un chariot ; 1.5.3. Lecture de la plaque de charge ; 1.5.4. Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge.	
1.6. Identifier les risques liés à l'utilisation des gerbeurs accompagnants	1.6.1. Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés ; 1.6.2. Repérage de ces risques, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer ; 1.6.3. Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation.
1.7. Exploiter les gerbeurs accompagnants	1.7.1. Identification des différents types de palettes existants ; 1.7.2. Fonctionnement, rôle et utilité du dispositif automatique de mise à niveau des bras de fourche ; 1.7.3. Vérification de l'adéquation des paramètres ajustables ; 1.7.4. Positionnement du conducteur par rapport au gerbeur dans les différentes situations d'utilisation ; 1.7.5. Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance ; 1.7.6. Justification du port des EPI ; 1.7.7. Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur ; 1.7.8. Interprétation des pictogrammes de manutention sur les charges ; 1.7.9. Interprétation des pictogrammes relatifs aux risques chimiques, biologiques et bactériologiques ; 1.7.10. Interprétation des panneaux de circulation ; 1.7.11. Plan de circulation et consignes de sécurité liées au chargement / déchargement ;	A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE

Chariots automoteurs de manutention gerbeur à conducteur accompagnant

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1 et 2 de la R485 de la CNAM.**

	1.7.12. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives ; 1.7.13. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.	
1.8. Lister les vérifications d'usage des gerbeurs accompagnants	1.8.1. Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur ; 1.8.2. Principales anomalies constatées.	
Validation des acquis théoriques de la formation 1^{ère} demi-journée – 1h 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis des stagiaires	-Réponses à un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques de 100 questions.	Questionnaire de 100 questions sur le contenu théorique de la formation.
2. Conduire un chariot automateur de manutention gerbeur à conducteur accompagnant en sécurité 2^{ème} demi-journée – 1h30 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.1. Effectuer la prise de poste et la mise en service du gerbeur accompagnant	2.1.1. Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires suivants, et savoir les exploiter : - Notice d'instruction, - Rapport de vérification générale périodique ; 2.1.2. Procéder à la vérification visuelle du chariot ; 2.1.3. Vérifier le bon fonctionnement des mécanismes et organes de sécurité, 2.1.4. Exploiter la plaque de charge et déterminer la charge admissible aux différentes hauteurs accessibles.	En cours de formation : Les stagiaires seront évalués par le formateur quant à leur propension à conduire un chariot automateur de manutention gerbeur à conducteur accompagnant en sécurité. Le formateur évaluera par ailleurs les opérations relatives à la prise et à la fin de poste.
2.2. Conduire en sécurité	2.2.1. Circuler à vide, en marche avant / en marche arrière, en ligne droite / en virage, arrêter le chariot (Cat. 1 et 2) ; 2.2.2. Circuler en charge, en marche avant / en marche arrière, en ligne droite / en virage, arrêter le chariot (Cat. 1 et 2).	
2.3. Réaliser des opérations de chargement / déchargement, stockages / déstockage avec une catégorie de chariot adaptée	2.3.1. Prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée (Cat. 1 et 2) ; 2.3.2. Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile (Cat. 1 et 2) ; 2.3.3. Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier, jusqu'à 2,1 m (Cat. 1) ; 2.3.4. Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier, jusqu'à 3,30 m (cat.	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE

Chariots automoteurs de manutention gerbeur à conducteur accompagnant

**Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie 1 et 2 de la R485 de la CNAM.**

	2) ; 2.3.6. Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai ou au moyen d'un hayon.	
2.4. Effectuer la fin de poste ainsi que les opérations de maintenances nécessaires	2.4.1. Réaliser les opérations de fin de poste ; 2.4.2. Réaliser les opérations de maintenance journalières ; 2.4.3. Rendre compte des anomalies relevées.	
Validation des acquis pratiques de la formation 2^{ème} demi-journée – 2h00 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis pratiques des stagiaires	-Evaluation des opérations relatives à la prise de poste et à la fin de poste ; -Réalisation d'un circuit alternant déplacements à charge, à vide et opérations de stockage, déstockage, chargement et déchargement de véhicules ; -20 min d'épreuve de conduite par stagiaire.	Evaluation par le formateur des acquis des stagiaires par le biais d'une grille d'évaluation de la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention gerbeur à conducteur accompagnant.

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303